

1508 (14 JUILLET).

Ordonnance royale pour remettre sus
la monnaie de Bayonne.

Elle avait été supprimée au mois de
novembre précédent avec plusieurs autres
monnaies. A la requête des habitants, elle
est rétablie et ses officiers aussi.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 60, fol. 172 r^e et v^e, et Z,
1^b, 62, fol. 114 v^e et 115 r^e. — Sorb., H, 1,
13, n^o 173, fol. 18 r^e.)